

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
BUDGET PRINCIPAL
2022**

Sous-domaine :

**Virements
de crédits**

OBJET :

**Décision
modificative n°10**

N° 66/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 17 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 11 Octobre 2022

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER – Jean MAURY – Emmanuel COULONVAL – Véronique BROUSSE – Véronique MARCAILLOU – Stéphane AZEMA – Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Christine SANCHEZ – François DUVERT – Vanessa SALANDINI – Emilie BELUCHE.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier a voté le Budget Primitif lors de la séance du **11 Avril 2022**.

Les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet l'ouverture de crédits budgétaires.

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
21538 - 041 Autres réseaux	+ 725.36 €	21531 – 041 Réseaux d'adduction d'eau	+ 725.36 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire est invité à délibérer afin de :

- **VOTER** la présente décision modificative et intégrer les crédits dans le budget de la commune.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20221017-20221017DEL66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

